# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - GÉRANTS.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au Bottom Warehouse, rue Lafayette, entre Camp et Magazine—Une grande [illegible] de fruits conservés, whisky, cognac, madère, sherry [illegible] à détaille et nombre d'autres articles.

Par [illegible], à 11 heures, au face du City Park—[illegible] vacherie et le [illegible].

Par C. T. Nash, à midi, sur les lieux—Le contenu de la fabrique à moulin, machines, etc., située au No 389 rue Tchoupitoulas, en face du Marché Ste-Marie.

Par E. Roger & Co., à 10 heures, à leurs salles d'encan, 45 et 47 rue Vieille-Levée—400 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 100 malles rangées ensemble.

Par Montgomery Bros & Co., à 11 heures, à leur salle d'encan, rue du Camp No 10—Un assortiment général de meubles, tapis, tableaux, batterie de cuisine, etc. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, magnifiques chevaux appareillés et de monture, beaux mulets, vaches laitières, buggies, wagons et harnais.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 30 de la rue de Chartres—Habillements de chasse, lingerie et chapeaux de messieurs.

Par Vincent & Co., au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Jos. Hels, au No 22 de la rue de Chartres—Vases en marbre; verrerie de Bohême, vases en porcelaine; tableaux à l'huile, &c.—Et au No 21 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

☞ Adjudication vue [illegible] et [illegible] chez M. [illegible], 93 Vieille-Levée.

☞ C. T. NASH, encanteur, vendra aujourd'hui à 11 heures, dans son magasin d'encan, coin St Charles et Perdido, pour le compte de la succession Willis F. Coleman, le contenu de la maison No 388, rue Tchoupitoulas, vis-à-vis le marché Ste-Marie.

Chaussures à l'encan.—Vendredi, 11 du courant, à 10 heures du matin, MM. Louis Bassé & Bros, vendront rue du Magazine No 53 et rue Gravier No 95, 600 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne. La vente sera sans limite ni réserve, et les marchands feront bien d'y assister.

Grande vente d'Habits à l'encan.—MM. Hoffman, Marks & Co, vendront aujourd'hui, jeudi, 10 du courant, à 10 heures du matin, rue de Chartres, No 30, 650 lots d'habits pour la saison, 400 douzaines de chapeaux, et 350 lots de linge fait. Cet assortiment riche et varié, est un des plus considérables qui aient jamais été mis en vente sur ce marché, et mérite spécialement l'attention du commerce, qui y trouvera sans doute, de nombreuses chances de bénéfice. Voyez l'annonce.

## La démission des Assistants-Aldermen.

Nous avons publié hier le texte de la résolution présentée par M. Montgomery et proposant la démission en masse du Conseil des Assistants-Aldermen. Cette résolution a été adoptée par sept voix contre six. Notre confrère du *Crescent* s'appuyant sur ce fait est d'avis que les six membres de la minorité ne sont pas tenus de se soumettre à la résolution et qu'ils doivent laisser leurs sept collègues donner individuellement leur démission si cela convient à ceux-ci. Nous ne partageons pas cette manière de voir. Ce n'est pas là une question de droit ni de légalité, c'est une question de dignité. Le vote du 5 décembre n'a donné, à l'ordonnance proposée par les Conseils que l'appui infime de 318 voix sur 41,000 électeurs inscrits. Tous les autres électeurs aussi bien ceux qui se sont abstenus que ceux qui ont voté contre, doivent être indubitablement rangés dans la catégorie des adversaires de la mesure. C'est une condamnation sans rémission de la conduite des Conseils. M. Montgomery et ses collègues l'ont compris ainsi en votant pour la démission en masse, et, tout en reconnaissant le droit qu'avait la minorité de voter contre la mesure, nous ne croyons pas qu'elle ait d'autre parti à prendre que de s'incliner devant cette décision qui est d'ailleurs conforme au vœu de la communauté tout entière. Ceux qui agiraient autrement se mettraient par là en dehors de l'opinion publique.

Théâtre de l'Opéra. — Nous aurons le plaisir d'entendre ce soir, le chef-d'œuvre de Meyerbeer, *Robert-le-Diable*, interprété par madame Carrière, mademoiselle Hamakens, MM. Picot, Van Haffen et Albert Jallen. Madame Gay-Cavé dansera le pas d'Hélène dans la scène des nonnes. Nous espérons qu'il y aura foule à l'Opéra.

Société Française de Bienfaisance. — Nous publions dans une autre colonne le rapport annuel du Conseil d'administration de la Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle. Il résulte de ce rapport que les affaires de la Société sont toujours dans une bonne voie. Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de 1,239; et l'actif net de la Société est de $49,429 80. La balance en caisse au 1er décembre était de $1,711 64.

Dans le courant de l'année, 294 bons de secours ont été délivrés aux sociétaires nécessiteux; 228 malades ont été reçus à l'Asile, et le nombre des visites à domicile faites par les docteurs Touatre, Maringer et Berjot a été de 4337. Ces chiffres indiquent les nombreux services rendus aux sociétaires par l'organisation dont ils sont membres. Nous engageons donc tous les Français qui ne sont pas affiliés à la Société, à s'y faire admettre, afin de profiter des avantages qu'elle offre en échange d'une modique cotisation.

On trouvera plus loin le tableau des membres de l'administration, des comités, des médecins et des pharmaciens de la Société. A l'élection annuelle du 29 novembre dernier, M. J. Girod a été réélu président, M. J. Trotot, vice-président, M. J. J. Bonnaffé, trésorier, M. A. Barbier, secrétaire.

Les Sonneurs de Cloche, ce soir, à l'Olympique.

Maison Hébert & Escousse.—Nous approchons rapidement du grand jour des étrennes. Aussi la maison Hébert & Escousse s'empresse-t-elle d'énumérer, dans une annonce insérée plus loin, quelques-unes des mille fantaisies qu'elle a fait venir de Paris pour satisfaire, comme de coutume, aux nombreuses demandes de sa clientèle. Elle vient de commencer le déballage d'un choix de bonbons fins, de dragées et de chocolats. A côté de ces savoureux produits s'étalent des cartonnages de toute beauté, des nécessaires, boîtes à ouvrages, papiers, etc. Tout cela est charmant et coté néanmoins à des prix extrêmement réduits.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

☞ Nous croyons devoir signaler l'annonce insérée par M. A. Du Quesnay, un de nos remarquables professeurs, bien connu dans les principales familles créoles.

Monsieur Du Quesnay a fait à Paris des études complètes sous la direction de plusieurs célébrités musicales, entr'autres: Marmontel, du Conservatoire; Valentin Alkan, et Prosper Meleden, harmoniste savant qui, parmi ses élèves, a compté le symphoniste Camille St Saëns; le compositeur d'opéra, Pascal; les pianistes Gottschalk, de la Louisiane; Marcailhou, Mad. Tardieu de Malleville, etc.

Pour le chant, M. Du Quesnay enseigne d'après la méthode qu'il a étudiée à Paris, — de Mme Damoreau. 4121

Grande attraction: Les Sonneurs de Cloche.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

Musique et Instruments de Musique.—MM. Charpaux & Loubère, rue Royale, No 46, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils reçoivent toujours des pianos des plus célèbres fabriques de France et d'Amérique, avec un système en fer perfectionné et reconnu indispensable pour le temps de l'accord. On trouve dans la liste de leurs pianos importés les noms des premiers facteurs de pianos de France et d'Europe, entre autres de Pleyel, Erard Herz, Vaupel, etc. MM. Charpaux et Loubère qui sont eux-mêmes des artistes pleins de goût et de grands connaisseurs en musique, ont toujours en magasin les compositions les plus nouvelles pour le piano, violon, flûte et autres instruments, ainsi qu'un grand assortiment de partitions, d'ouvertures, de morceaux d'opéras détachés pour toutes les forces, et les méthodes les plus estimées pour les commençants, etc., et tout cela à des prix aussi réduits que possible. Nous engageons les pianistes et les musiciens en général, à aller examiner le stock dont il est question avant d'acheter ailleurs. D M J

Ce soir, à l'Olympique, les Sonneurs de Cloche Suisses.

L'écorce de Calisaya.—On dit que MM. Drake & Co, propriétaires du Plantation Bitters (amer d'habitation) sont les plus grands importateurs de l'écorce de Calisaya aux Etats-Unis, et qu'à l'exception d'une vente qu'ils font de temps en temps, tout ce qu'ils en importent est consacré à la composition de leur célèbre Plantation Bitters. C'est sans doute à cette écorce que leur préparation doit ses merveilleuses efficacités. Il n'y a rien de comparable au Plantation Bitters comme tonique, rien qui excite autant l'appétit. Tous les bons droguistes en vendent.

Eau Magnolia.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et ne coûte que moitié prix. M J S

## MESSAGE
—DU—
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
—AU—
### Congrès.

(Par le Télégraphe de la Compagnie "Western Union.")

Washington, 9 décembre 1868.

*Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants :*

Le Congrès s'étant de nouveau assemblé, il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la condition de l'Union et sur les conséquences de l'état de désorganisation dans lequel elle est par suite des diverses lois qui ont été passées en sujet de la reconstruction. On peut assurément affirmer comme un axiome dans le gouvernement des États, que les plus grands torts infligés à un peuple sont causés par une législation injuste et arbitraire, ou par les décrets implacables des gouvernements despotiques, et que la révocation opportune de mesures nuisibles et oppressives est la plus grand bien qui puisse être conféré à une nation. Le législateur ou le gouvernant qui a la sagesse et la magnanimité de revenir sur ses pas lorsqu'il est convaincu de son erreur, sera, tôt ou tard, récompensé par le respect et la reconnaissance d'un peuple intelligent et patriotique.

Notre propre histoire, bien qu'embrassant une période de moins d'un siècle, fournit d'abondantes preuves que presque tous, sinon tous, nos troubles domestiques peuvent être attribués à des violations de la loi organique et aux excès de la législation. Les exemples les plus frappants de ce fait sont fournis par les lois des trois dernières années sur la question de reconstruction. Après une épreuve complète, elles ont entièrement échoué et elles ont eu des résultats pernicieux, et il ne paraît y avoir aucune bonne raison de les laisser plus longtemps sur le livre des statuts.

Des États auxquels la Constitution garantit une forme républicaine de gouvernement ont été réduits à la condition de provinces militaires dans chacune desquelles le peuple a été soumis au caprice arbitraire du commandant général. Bien que la Constitution exige que chaque État soit représenté au Congrès, la Virginie, le Mississippi et le Texas sont exclus des deux Chambres, et contrairement aux clauses expresses de ce pacte ces États ne sont pas admis à toute participation dans la récente élection pour un Président et un Vice-Président des États-Unis. La tentative faite pour placer la population blanche sous la domination de la population de couleur du Sud, a affaibli sinon détruit les relations bienveillantes qui avaient existé précédemment entre elles, et la défiance mutuelle a engendré un sentiment d'animosité qui, en conduisant dans quelques cas à des conflits sanglants, a empêché cette coopération entre les deux races qui est si essentielle au succès des entreprises industrielles dans les États du Sud.

Ce ne sont pas seulement les habitants de ces États qui ont souffert de la condition troublée des affaires résultant de cette législation congressionnelle. Toute l'Union a été agitée par de graves appréhensions de troubles, qui pourraient de nouveau compromettre la paix de la nation; ses intérêts ont été parallèlement atteints par le dérangement des affaires et du travail, et par suite de l'absence de prospérité dans toute cette portion du pays.

La Constitution fédérale, la grande Charte des droits américains, sous les sages et salutaires dispositions de laquelle nous avons heureusement conduit toutes nos affaires domestiques et étrangères, et nous sommes maintenus dans la paix et dans la guerre, et sommes devenus une grande nation parmi les puissances de la terre, doit assurément suffire pour régler les questions qu'a soulevées la guerre civile faite uniquement en vue de la maintenir. Ce grand fait sera rendu [illegible] par la condition du pays quand le Congrès s'est assemblé au mois de décembre 1865.

La guerre civile avait cessé, l'esprit de la rébellion avait épuisé toute sa force, dans les États du Sud le peuple était réconcilié à la vie nationale, et dans tout le pays, une réaction salutaire dans le sentiment public avait eu lieu. Par l'application des dispositions simples mais efficaces de la Constitution, le département exécutif, avec l'aide volontaire des États, avait assuré l'œuvre de la restauration ainsi que la loi en fait la meilleure définition et qui a été dans son achèvement que cela dépendait de son autorité, et la nation était encouragée par la perspective d'un arrangement prochain et satisfaisant de toutes ses difficultés.

Le Congrès, cependant, intervint, et, refusant de parfaire l'œuvre si près d'être terminée, ne voulut pas admettre les membres de l'Union non représentés, adopta une série de mesures qui arrêtèrent le progrès de la restauration, rendit frustre tout ce qui avait été accompli heureusement, et, après trois ans d'agitation et de lutte, laisse le pays plus loin d'avoir atteint l'Union et les sentiments fraternels qu'au commencement du plan congressionnel de reconstruction. Il n'est pas besoin d'arguments pour montrer que la législation qui a produit de si tristes conséquences doit être abrogée ou être rendue conforme aux vrais principes du gouvernement républicain.

Sous l'influence de l'esprit de parti et des préjugés sectionnels, d'autres lois ont été passées qui ne sont pas garanties par la Constitution. Le Congrès connaît déjà ma manière de voir sur le sujet du bill sur la tenure des emplois. L'expérience a prouvé que le rappel en est demandé par les plus grands intérêts du pays et que tant qu'il restera en vigueur, le Président ne peut contraindre les employés publics à cette rigide reddition de comptes qui est si essentielle à une exécution honnête et efficace des lois. La révocation de cette loi restaurerait au département exécutif d'exercer le pouvoir de nomination et de révocation conformément au dessein primitif de la Constitution fédérale.

La loi du 2 mars 1867, faisant des allocations pour l'entretien de l'armée pour l'année finissant le 30 juin 1868, contient des dispositions qui empiètent sur les fonctions constitutionnelles du Président comme commandant en chef de l'armée, et elle nie à des États de l'Union le droit de se protéger au moyen de leurs propres milices. Ces dispositions doivent être immédiatement annulées, car tandis que leur présence pourraient, en cas de graves événements, embarrasser sérieusement l'exécutif dans ses efforts pour employer et diriger la force commune de la nation pour sa protection et sa conservation, l'autre est contraire à la déclaration expresse de la Constitution qu'une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit du peuple à garder et à porter des armes ne sera pas enfreint.

On croit que le rappel de toutes ces lois serait accepté par le peuple américain comme au moins un retour partiel aux principes fondamentaux du gouvernement, et comme une indication qu'à l'avenir la Constitution sera faite pour guide sûr et certain de la nation. Elles ne peuvent produire aucun bien pour le pays et ne devrait pas souffrir qu'elles restassent comme des monuments de l'inspiration qui a caractérisé notre récente législation. L'état de nos finances demande une prompte et sérieuse considération de la part du Congrès. Comparées avec l'accroissement de notre population les dépenses publiques ont atteint un chiffre sans précédent dans notre histoire. La population des États-Unis en 1790 était près de 4 millions. Elle s'est augmentée à chaque décade d'environ 27 pour cent. Elle était en 1860, de 31 millions, ce qui était une augmentation de 790 pour cent sur la population de 1790. En 1869 on estime qu'elle atteindra à 38 millions, ce qui sera une augmentation de 868 pour cent en 79 ans.

Les dépenses annuelles du gouvernement fédéral en 1791 étaient de $4,200,000; en 1820, de $18,200,000; en 1850, de $41,000,000; en 1860, de $63,000,000; en 1865, de près de $1,300,000,000 et en 1869, il est déclaré par le secrétaire du Trésor, dans son rapport annuel, qu'elles seront de $372,000,000.

En comparant les dépenses de 1869 avec celles de 1791 on verra que leur augmentation depuis le commencement du gouvernement a été de 8,618 0/0, pendant que l'accroissement de la population pour la même période a été seulement de 868 0/0. En outre, les dépenses du gouvernement en 1860, l'année de paix qui a précédé immédiatement la guerre, ont été seulement de $63,000,000, pendant qu'en 1869, l'année de paix trois ans après la guerre, on estime qu'elles seront de $372,000,000, ce qui fait une augmentation de 489 0/0, la population dans la même période s'augmentant seulement de 21 pour 0/0.

Ces statistiques en outre montrent qu'en 1791, les dépenses nationales annuelles comparées avec la population furent un peu plus qu'un dollar par tête, et en 1860 de deux dollars par tête, tandis qu'en 1869 elles atteindront la somme extravagante de 9 dollars et 78 cents par tête. Il faut observer que toutes ces données n'ont trait qu'à des périodes de paix. Il peut, en conséquence être de quelque intérêt de comparer les dépenses des trois périodes de guerre—la guerre avec la Grande-Bretagne, la guerre avec le Mexique et la guerre avec la rébellion.

En 1814 les dépenses annuelles incidentes à la guerre de 1812 atteignirent leur plus haut chiffre, $31,000,000 environ, pendant que la population excédait légèrement 8 millions, ce qui faisait une dépense de trois dollars et 80 cents seulement par tête. En 1847, les dépenses occasionnées par la guerre du Mexique atteignirent 55 millions, et la population environ 21 millions, donnant seulement deux dollars et 60 cents par tête pour les dépenses de guerre de cette année. En 1865 les dépenses occasionnées par la rébellion, atteignirent le vaste chiffre de $1,290,000,000, qui comparé avec la population de 34 millions donne 38 dollars et 20 cents par tête. Du 4 mars 1789 au 30 juin 1861, les dépenses entières du gouvernement ont été de $1,700,000,000. Pendant cette période nous eûmes la guerre avec la Grande-Bretagne et le Mexique, et avec de puissantes tribus d'Indiens. La Louisiane fut achetée de la France au prix de 15 millions de dollars. La Floride nous fut cédée par l'Espagne au prix de cinq millions. La Californie fut acquise du Mexique pour 15 millions et le territoire du Nouveau Mexique fut acquis du Texas pour la somme de 10 millions. Dans les premiers mois de 1861 la guerre de la rébellion commença, et du 1er juillet de cette année au 30 juin 1865, les dépenses publiques s'élevèrent à l'énorme somme de trois milliards 300 millions.

Trois années se sont écoulées depuis, et pendant ce temps les dépenses du gouvernement ont été successivement de 520 millions, de 346 millions et de 393 millions. En ajoutant à cela 372 millions, somme jugée nécessaire pour l'année finissant le 30 juin 1869, nous obtenons un total de dépenses de 1,600 millions pendant les quatre années qui ont immédiatement suivi la guerre, ou presque autant qu'il fut dépensé pendant les 72 ans qui ont précédé la rébellion. Ces faits montrent clairement la nécessité de faire des retranchements dans toutes les branches du service public.

Les abus tolérés pendant la guerre, pour le salut de la nation, ne le seront plus maintenant que règne une paix profonde. Les recettes du Revenu intérieur et de la Douane ont diminué progressivement depuis trois ans, et la continuation des dépenses inutiles et extravagantes du gouvernement conduira entièrement à la banqueroute ou rendra indispensable l'aggravation des impôts déjà si lourds et si insupportables par suite de leur nature inquisitoriale. L'armée de terre et de mer coûte annuellement cent millions, et une partie considérable de cette somme est employée à l'exécution de lois à la fois inutiles et inconstitutionnelles. Il faut tous les ans cent-cinquante millions pour payer l'intérêt de la dette publique, et pour recueillir l'impôt le gouvernement emploie une armée d'agents qui appauvrissent la nation et qui, placés par le Congrès en dehors du contrôle du pouvoir exécutif, distraient de leur destination de fortes sommes prélevées sur les populations.

Des lois sages et une prudente économie peuvent seules conjurer des maux qui à la longue produiraient les résultats fatals à la confiance que la nation doit avoir dans ses institutions politiques. Il n'y a pas grande raison de croire que l'on croit devoir figurer à l'actif du trésor. A l'expiration de la présente année fiscale, aura été absorbé, et de nouveaux millions seront ajoutés à une dette qui ce chiffre déjà par milliard. Il résulte du rapport [illegible] [illegible] du trésor, que les recettes de l'année fiscale expirée le 30 juin 1868 se sont élevées à $405,638,083, contre $377,340,284 de dépenses, pour la même période, laissant au trésor un excédant de $28,297,798. Les recettes de la présente année fiscale (expirant le 30 juin 1869) sont estimées à $341,392,868, et les dépenses à $336,152,470, laissant au trésor un surplus de $5,240,398. Pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1870, on évalue le revenu public à $327,000,000, et les dépenses à $303,000,000, ce qui laisserait un excédant de $24,000,000. Ces chiffres bien suffisant naturellement à la considération de la dette nationale qui s'est accrue avec une si effrayante rapidité et a pris de si colossales proportions.

En 1797 quand le gouvernement commença ces opérations sous la Constitution fédérale, il avait une dette de 75 millions créée pendant la guerre de la révolution. Ce chiffre avait été réduit à 45 millions quand la guerre en 1812 fut déclarée contre l'Angleterre. Les trois années de lutte qui suivirent augmentèrent largement les obligations nationales, et en 1816 elles avaient atteint la somme de 127 millions. Une législation sage et économe, cependant, mit le gouvernement à même de payer tout le montant dans une période de 20 années et l'extinction de la dette nationale remplit le pays de joie et fut un des grands événements de l'administration du Président Jackson. Après le rachat de la dette, un fonds considérable resta au trésor qui fut mis sous la garde des divers États à la condition qu'il serait restitué quand les besoins publics le requerraient. En 1849, l'année de la guerre dispendieuse avec le Mexique nous nous trouvâmes avec une dette de 64 millions et c'est ce que le gouvernement devait en 1860, juste avant le commencement de la guerre de la rébellion. Au printemps de 1861, cette guerre commença; chaque année de sa durée fit une addition énorme à la dette, et quand au printemps de 1865 la nation se retira triomphante du conflit, les obligations du gouvernement avaient atteint l'immense somme de 2,873,992,909 dollars.

Le secrétaire du Trésor montre que le 1er novembre 1867 ce montant avait été réduit à 2,491,504,550 dollars. Mais en même temps son rapport montre une augmentation, pendant l'année dernière, de 35,625,102 dollars, car la dette, le 1er novembre dernier, a été établie à 2,527,129,552 dollars. Il est estimé par le secrétaire que les retours pour le mois passé ajouteront à cette dette une autre somme de 11 millions, faisant une augmentation totale, pendant 13 mois, de 46 millions et demi.

Dans mon Message au Congrès du 4 décembre 1865, il fut suggéré de suivre une politique qui, sans être oppressive, commencerait immédiatement à effectuer une réduction de la dette et qui, si l'on y persistait, l'éteindrait dans un nombre limité d'années. Le secrétaire du Trésor recommande une législation de ce caractère et s'appuie avec raison que plus elle sera différée, plus son application sera difficile. Nous devrions suivre les sages précédents établis en 1789 et en 1816 et, sans plus de délai, prendre des mesures pour le paiement de nos obligations aussitôt que possible.

Le fruit de leurs travaux devrait profiter à nos citoyens et non être employé à construire et à soutenir des monopoles financiers dans notre pays ou dans les autres pays. Notre dette étrangère est déjà computée par le secrétaire du Trésor à 850 millions. Les citoyens des pays étrangers reçoivent un intérêt sur une grande portion de nos fonds et les populations lassées de l'Amérique sont obligées de contribuer par de fortes sommes à leur soutien. L'idée qu'une pareille dette soit devenue permanente doit être écartée en tout temps comme pesant une taxe trop lourde pour être tolérée, et formant tous les 16 ans, au taux actuel de l'intérêt, un montant égal à la somme originale.

Cette vaste dette, si on la laissait devenir permanente, ferait par sa masse entre les mains de quelques hommes et les mettrait à même d'exercer un dangereux contrôle dans les affaires du gouvernement. Les emprunteurs deviendraient les serviteurs des prêteurs, les prêteurs, les maîtres du peuple. Nous nous faisons gloire d'avoir donné la liberté à 4 millions d'hommes de la race de couleur; ce serait notre honte qu'à 40 millions d'hommes, par notre propre folie, ne soient laissés réduire par notre folie, à un esclavage tel que le monde n'a pas connu pour de nouveaux maîtres sous la forme de porteurs de bons et de collecteurs de taxes.

En outre les dettes permanentes appartiennent aux gouvernements monarchiques et tendant à des monopoles perpétuels, et les législations de classe sont totalement irréconciliables avec les institutions libres introduites dans notre système républicain. Elles saperaient graduellement mais sûrement ses fondations, bouleverseraient éventuellement notre fabrique gouvernementale et élèveraient sur ses ruines une aristocratie monétaire. C'est un devoir sacré pour nous de transmettre intacts à notre postérité les bienfaits de la liberté qui nous ont été légués par les fondateurs de la république et d'apprendre par notre exemple à ceux qui doivent nous suivre à éviter soigneusement les dangers qui menacent un peuple libre et indépendant.

Divers plans ont été proposés pour le paiement de la dette publique. Quelle que soit leur divergence sur le temps et le mode d'arriver à ce résultat, il semble y avoir une idée identique sur la nécessité d'une réduction dans le taux actuel de l'intérêt. Le secrétaire du trésor dans son rapport recommande le 5 p. 0/0 au Congrès. Dans un bill passé avant l'ajournement, le 27 juillet dernier, on s'était accordé à 4 et 4 1/2 pour 100, taux qui beaucoup de gens ont trouvé que 3 p. 0/0 serait un ample et suffisant retour pour le placement.

L'impression générale quant à l'énormité du taux actuel d'intérêt a porté l'esprit public à se demander ce que le gouvernement a actuellement reçu pour ses bons et la conclusion prévaut que les bons qu'il renouvelait était en argent réel de trois ou quatre cent pour cent de moins que les obligations qu'il émettait en retour. On ne peut nier que nous ne payions un pourcentage extravagant pour l'usage de l'argent emprunté qui était en circulation de papier, grandement dépréciée au dessous de la valeur des espèces.

Ce fait est rendu apparent quand nous considérons que les porteurs de bons reçoivent du Trésor sur chaque dollar six pour cent en or, ce qui est presque ou tout à fait égal à neuf pour cent en circulation; que les bons sont alors convertis en capital pour les banques nationales, sur lequel ces institutions émettent leur circulation portant six pour cent d'intérêt, et qu'ils sont exempts de taxe par le gouvernement et les États et que par là ils gagnent 2 pour cent de plus que les autres porteurs.

Nous avons ainsi un total de 17 pour cent qui sont reçus sur chaque dollar par les propriétaires des fonds du gouvernement. Un système qui produit de tels résultats est justement regardé comme favorisant un petit nombre de gens aux dépens d'un grand nombre et a conduit à rechercher un moyen plus équitable de rémunérer les porteurs de bons pour le capital qu'ils ont avancé. Le gouvernement pourrait recouvrer ses obligations en partie par la législation en faveur des porteurs de bons ainsi que par le paiement d'un plus juste et équitable. [illegible] et serait en même temps équitable pour les payeurs de taxes, et notre crédit national serait fidèlement soutenu.

Mais en prenant des mesures pour nos créanciers nous ne devons pas oublier ce qui est dû aux masses du peuple. On peut admettre que les porteurs de nos fonds ont déjà reçu leurs bons en plus large montant que leur placement original, mesuré à la valeur de l'or. Sur cet état du fait, il semblerait juste et équitable que les 6 0/0 maintenant payés par le gouvernement fussent appliqués à la réduction du principal en termes semi annuels, ce qui en 16 ans et 8 mois liquiderait tout la dette nationale.

Six pour cent en or seraient, au taux actuel, l'équivalent de neuf pour cent en billets de circulation et paieraient une fois et demi la dette en un peu moins de dix-sept ans. Cet avantage, joint à tous les autres provenant de leur placement, fournirait aux créanciers publics une ample rétribution pour l'usage de leurs capitaux, et ils auraient lieu d'en être satisfaits. Les leçons du passé enseignent au prêteur qu'il n'est pas bon de se montrer trop empressé à exiger de l'emprunteur une rigoureuse exécution de la lettre de l'obligation. S'il est pourvu au paiement de la dette du gouvernement, de la manière que je viens de suggérer, la nation ne tardera pas à recouvrer son ancienne prospérité. L'intérêt public exige que des mesures soient prises pour rendre à la circulation les capitaux considérables absorbés par les obligations du gouvernement. Non-seulement ces capitaux ainsi placés sont stériles, mais ils suppriment cent cinquante millions d'impôt tous les ans,—cent cinquante millions qu'emploierait le génie entreprenant de la nation et qui ajouteraient à sa richesse.

Notre commerce qui, à une époque, rivalisait avec celui des grandes puissances maritimes, a beaucoup diminué et l'industrie est languissante. Le développement de nos inépuisables ressources est entravé; les campagnes fertiles du Sud se stérilisent faute de ressources pour les cultiver.

L'affranchissement du capital raviverait notre énergie paralysée et donnerait à toutes les branches de l'industrie une vigueur et une activité nouvelle. Il faut venir en aide aux efforts que fait le peuple pour réparer les désastres causés par la rébellion et une législation imprudente. Pour stimuler ces persévérants efforts, le gouvernement doit donner aux populations l'espoir d'un prochain dégrèvement du fardeau qui pèse sur elles. Si nous ne pouvons pas les décharger entièrement de ce fardeau, nous devons au moins les aider à le porter.

Pour ce qui est de la circulation monétaire, je me bornerai à rappeler brièvement ce que j'en ai dit dans mon dernier message annuel. La proportion à établir entre le signe monétaire et la valeur totale de la production annuelle d'un pays, est une de ces questions sur lesquelles les économistes ne sont pas d'accord. La législation ne saurait la résoudre, et il est plus convenable d'en abandonner la solution aux lois qui partout régissent le commerce. L'argent se porte là où il est le plus en demande; la loi de l'offre et de la demande est aussi infaillible que celle qui règle les marées de l'Océan.

L'argent, comme celui-ci, a son flux et son reflux. Aux premiers jours de la rébellion, la circulation des banques ne s'élevait à guère plus de deux cent millions de piastres; celle des banques nationales jointe aux billets de circulation des États-Unis, est aujourd'hui d'environ sept cent millions. Tandis que d'un côté on soutient que ce total doit être encore augmenté, d'une autre part on affirme qu'il doit être considérablement réduit pour ne point nuire aux plus chers intérêts du pays. En présence de ces opinions divergentes, il est bon de se demander quelle est la valeur réelle de notre papier comparé aux métaux précieux ou à des valeurs équivalentes. Voyons combien les sept cent millions de papier, dont se compose notre circulation, pourraient acheter d'or et d'argent. Probablement la moitié de leur valeur. Notre circulation de papier n'aurait donc qu'une valeur réelle de trois cent cinquante millions.

Ces faits frappants font évidemment un devoir au gouvernement de prendre, aussitôt que cela peut être compatible avec les principes d'une saine économie politique, des mesures qui permettent aux détenteurs de ces billets et de ceux des banques nationales de les convertir sans perte en espèces ou en leur équivalent. Une réduction de notre papier-monnaie ne doit pas nécessairement s'en suivre. Ceci, cependant, dépendrait de la loi de l'offre et de la demande, bien qu'il faille se rappeler qu'en rendant les "legal tenders" et les billets des banques convertibles en espèces ou en leur équivalent, leur valeur présente en espèces dans les mains de détenteurs serait améliorée de cent pour cent. Les plus hautes considérations publiques réclament une législation qui accomplirait un résultat si désirable.

La Constitution a eu en vue l'uniformité en quantité et en valeur de la monnaie d'échange du pays. A l'époque où la Constitution a été faite, le pays venait de sortir de la guerre de la révolution, et il souffrait des effets d'un papier-monnaie surabondant et déprécié. Les sages de cette période étaient anxieux de protéger leur postérité contre les maux qu'eux-mêmes avaient éprouvés. Aussi, en statuant sur une monnaie d'échange, ils ont conféré au Congrès le pouvoir de frapper des monnaies et d'en régler la valeur en interdisant en même temps aux États de déclarer légale toute autre monnaie que celle d'or et d'argent pour le paiement des dettes.

La condition normale de notre circulation forme un contraste frappant avec celle qu'on a établi primitivement proposé d'établir. Notre circulation embrasse aujourd'hui: 1o des billets des banques nationales qui sont faits recevables pour tout ce qui est dû au gouvernement, y compris les impôts et par tous ses créanciers excepté en paiement de l'intérêt sur ses obligations et de ces obligations elles-mêmes; 2o des billets, monnaie légale, émis par les E-Unis et qui, de par la loi, doivent être reçus aussi bien en paiement de toutes dettes entre les citoyens que de tout ce qui est dû au gouvernement, excepté les droits de douane; 3o les espèces d'or et d'argent. Cependant, dans notre système actuel de finances, la circulation métallique, quand elle est reçue est réservée uniquement pour une classe de créanciers du gouvernement, qui détenteurs de ses obligations reçoivent semi annuellement leur intérêt en espèces du trésor national.

Il n'y a pas de raison, qui puisse être acceptée comme satisfaisante par le peuple, pour laquelle ceux qui nous défendent sur terre et qui nous protègent sur mer, ceux qui tiennent des pensions de la reconnaissance de la nation, portant les traces des blessures reçues au service, les serviteurs publics dans les différents départements du gouvernement, les fermiers qui approvisionnent les soldats de l'armée et les marins de la flotte, les artisans qui travaillent dans les ateliers de la nation, ou les ouvriers et journaliers qui construisent ses édifices et construisent ses forts et ses bâtiments de guerre, doivent recevoir, en paiement de leur salaire justement et péniblement gagné, un papier déprécié, tandis qu'une autre classe de leurs concitoyens, qui ne méritent pas mieux qu'eux sont payés en espèces d'or et d'argent.

Une justice égale et exacte exige que tous les créanciers du gouvernement soient payés en une monnaie ayant une valeur uniforme. Ceci ne peut être accompli que par le rétablissement de la circulation à l'étalon établi par la Constitution; et par ce moyen nous détruirions une distinction qui peut, et cela n'est déjà fait, créer un préjugé qui s'enracinera et s'étendra et mettra en péril le crédit national. La possibilité de faire correspondre la circulation avec l'étalon constitutionnel peut être démontrée en se référant à quelques faits dérivés de nos statistiques commerciales.

Le montant de la production des métaux précieux, aux États-Unis, de 1849 à 1867, s'élève à 1,174,000,000 dollars, tandis que, pendant la même période, les exportations nettes d'espèces ont été de 741,000,000 de dollars. Ceci indique un excédant de production sur les exportations nettes de 433,000,000 de dollars. Il y a dans le Trésor 104,407,985 dollars en espèces, en circulation dans les États du Pacifique environ 40,000,000 et quelques millions dans les banques nationales et autres, en tout moins de 160 millions de dollars. En prenant en considération le montant des espèces qui étaient dans le pays avant 1849 et celles qui ont été produites depuis 1867, nous avons plus de 300 millions de dollars non compris dans les exportations ou dans les retours du Trésor et qui sont très probablement restés dans le pays.

Ce sont là des faits importants qui montrent combien la circulation inférieure a remplacé la supérieure en l'expulsant de la circulation parmi les masses et en la faisant exporter comme un simple article de commerce pour l'ajouter au capital monnayé des pays étrangers. Ils montrent la nécessité de retirer notre papier-monnaie afin d'amener le retour de l'or et de l'argent dans les avenues du commerce et de créer une demande qui assure la retenue à l'intérieur d'une quantité des produits de nos riches et inépuisables mines d'or qui puisse suffire aux besoins de la circulation.

On ne doit pas raisonnablement s'attendre à la reprise des paiements en espèces tant que le gouvernement et les banques, en continuant l'émettre des billets, encombrent les avenues de la circulation d'un papier déprécié. Bien qu'il ait été frappé, depuis 1849, huit cent soixante-quatorze millions de piastres, le peuple ne connaît plus aujourd'hui la monnaie qui lui était destinée et des échantillons des précieux métaux portant l'effigie nationale, se voient rarement à moins qu'on ne soit pour satisfaire la curiosité. Si un papier déprécié doit rester la monnaie permanente du pays et tout notre or, tout notre argent, devenir autant d'objets de spéculation, ne pouvoir plus coût acheter ce qui est indispensable à son bien être, il serait plus économique d'abolir nos hôtels de monnaie et de laisser exporter en barre nos métaux précieux.

Le moment est, cependant venu où le gouvernement et les banques nationales devraient être requis d'adopter les mesures nécessaires pour recommencer les paiements en espèces. Que ces mesures soient exécutées sûrement, le pays ne tarderait pas à acquérir la valeur des espèces. Une fois le système inauguré, tous les billets de détail à vingt piastres, émis par le gouvernement ou par les banques devraient, de par une loi, être retirés de la circulation, de sorte que le peuple aurait le bénéfice d'une monnaie courante qui, dans toutes ses transactions commerciales, aurait la même valeur, étant aussi d'or ou d'argent. Tout homme qui pourrait ainsi, ou travaille, tout homme qui désire conserver ce qu'il possède honnêtement ou obtenir ce qu'il gagne honnêtement a un intérêt direct au maintien d'une monnaie réellement saine, qui peut, ou tout à fait à l'abri de l'influence des opérations et de la spéculation. Une monnaie courante qui manque de solidité est un des plus grands maux politiques. Elle mine les vertus qu'il faut pour soutenir le système social et encourage les penchants qui en détruisent le bonheur. Elle est l'ennemie de l'industrie et de l'économie, et elle nourrit l'esprit d'avarice et de spéculation. Un des hommes d'État les plus profonds a dit "de tous les moyens de tromper les classes ouvrières, il n'en est pas qui leur soit plus nuisible que le papier-monnaie. L'invention dont on se sert le plus sûrement pour engraisser le champ du riche par la sueur du pauvre."

La tyrannie ordinaire, les impôts excessifs n'atteignent que légèrement les masses quand on les compare aux maux d'une monnaie frauduleuse et aux vols auxquels le papier déprécié donne naissance. Notre propre histoire a prouvé que trop la tendance démoralisatrice, l'injustice, l'oppression insupportable dont souffrent les hommes vertueux, les bons citoyens, d'un papier-monnaie autorisé par la loi ou toléré, d'une manière quelconque, par le gouvernement. En temps de paix où de guerre, l'augmentation de la quantité de papier est un des moyens auxquels on a recours avec le plus de succès pour retirer les métaux précieux de la masse du peuple et les jeter dans les mains de petit nombre qui les cache tandis que le peuple subit les sacrifices qui résultent de billets sans valeur.

Le secrétaire de l'Intérieur donne, dans son rapport, d'utiles renseignements relativement aux intérêts qui lui sont confiés et passe en revue les opérations du bureau des terres, du bureau des pensions, du bureau des patentes et du bureau des affaires indiennes. Dans l'année fiscale expirée le 30 juin 1868, on a disposé de six millions six cent-cinquante-cinq mille sept cents acres de terre.

La recette entière au comptant du bureau des terres pour la même période a été de $1,632,745, ce qui excède de $284,883 le montant réalisé de la même source pendant l'année précédente.

Les entrées sous le Homestead bill couvrent 2,330, 923 acres, dont presque un quart a été pris sous l'acte du 21 juin 1866, qui s'applique seulement aux États de l'Alabama, du Mississippi, de la Louisiane, de l'Arkansas et de la Floride.

Le 30 juin 1868, 169,643 noms ont été portés sur le rôle des pensions et, pendant l'année il naissant ce jour, le montant total payé pour les pensions, y compris les dépenses de déboursement a été de $24,101,882, ce qui est de $5,391,025 au-dessus de ce qui a été dépensé pour un semblable objet dans l'année précédente. Pendant l'année finissant le 30 septembre dernier, les dépenses du bureau des patentes excèdent de 170 dollars les recettes et, en y comprenant les récompenses et les dessins, 14,153 patentes ont été délivrées.

Des traités avec diverses tribus indiennes ont été conclus et seront fournis au Sénat. Je sanctionne cordialement les stipulations réservant des terres pour les diverses tribus là où elles peuvent être encouragées à abandonner leur existence nomade.

Cette politique inaugurée depuis plusieurs années a eu un succès signalé toutes les fois qu'elle a été poursuivie de bonne foi et avec une libéralité convenable de la part des États-Unis. La nécessité de l'étendre autant que possible dans nos relations avec les populations aborigènes est plus grande qu'elle ne le fut jamais auparavant. Tout en fournissant des vivres et de l'instruction aux Indiens et des garanties pour qu'ils jouissent sans trouble de leurs droits, nous devrions insister habituellement sur la fidèle observation de leur engagement à rester dans leurs réserves respectives. C'est là le seul mode par lequel pourront être évitées des collisions avec d'autres tribus et avec les blancs et sauvegarder nos établissements sur la frontière.

Les compagnies construisant le chemin de fer d'Omaha à Sacramento ont été très énergiquement engagées à poursuivre le travail et l'on croit que la ligne sera achevée avant l'expiration de la prochaine année fiscale.

Les bons 6 pour cent délivrés à ces compagnies se sont élevés le 5 du courant à 44,337,000 dollars et des travaux additionnels ont été exécutés jusqu'à concurrence de 3,900,000 dollars.

Le secrétaire de l'intérieur, en août dernier, appela mon attention sur le rapport d'un directeur de la compagnie du chemin de fer du Pacifique qui avait reçu l'ordre spécial d'examiner le local, la construction et l'installation de cette route. J'ai soumis à l'opinion de l'avocat-général certaines questions relatives à l'autorité de l'Exécutif, questions qui ressortaient du rapport et de ceux qui avaient été de temps en temps présentés par les commissaires nommés pour inspecter chaque section successive de travail.

Après avoir considéré avec soin la loi qui régit cette matière, il affirme le droit de l'Exécutif à ordonner, si cela était nécessaire, la révision de toute la ligne. Les commissaires furent en conséquence nommés pour examiner cette ligne et d'autres lignes et ils ont récemment soumis un exposé de leur investigation sur laquelle le rapport du secrétaire de l'Intérieur fournit des informations spéciales.

Le rapport du secrétaire de la guerre contient des renseignements intéressants et importants sur les divers bureaux de la guerre et les opérations de l'armée. Nos forces militaires, au 30 septembre dernier, étaient de 48,000 hommes et l'on calcule que vers le premier janvier prochain le nombre tombera à 43,000. C'est l'opinion du secrétaire de la guerre que dans le courant de l'année prochaine une considérable diminution dans la force de l'infanterie pourra être faite sans détriment pour les intérêts du pays et en vue des grandes dépenses de l'établissement militaire en paix et de la nécessité absolue de retranchement partout où le retranchement peut être opéré, il est à croire que le Congrès approuvera la réduction que son rapport recommande.

Quand en 1860, 16,300 hommes coûtaient à la nation 16,472,000 dollars, la somme de 65,682,000 est estimée nécessaire pour l'entretien de l'armée fiscale finissant le 30 juin 1870. Le budget des dépenses du Département de la guerre pour les deux dernières années fiscales a été en 1867 de $32,814,461, et en 1868 $25,205,669. Les dépenses pendant la même période ont été respectivement de $95,224,415 et $123,246,648.

Les estimations soumises en décembre dernier pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869, ont été de $77,124,707. Les dépenses pour le premier trimestre finissant le 30 septembre dernier ont été de $27,219,117 et le secrétaire du trésor donne 66 millions de piastres comme le montant qui sera probablement requis pendant les autres trimestres. S'il n'y avait aucune réduction de l'armée et que les dépenses fussent considérablement au dessus de 93 millions, la différence entre les estimations et les dépenses pour les trois années fiscales indiquées serait de $175,545,343 pour cette seule branche service public.

Le rapport du secrétaire de la marine montre les opérations de ce département et de la marine pendant l'année. Une réduction considérable de la force a été effectuée. Il y a 42 navires portant 411 canons dans les six escadres qui sont établies dans diverses parties du monde. Trois de ces navires reviennent aux États-Unis et quatre sont employés comme navires de ravitaillement, laissant la force active à 35 navires portant 356 canons. Le nombre total de navires dans la marine est de 206 bâtiments portant 1743 canons. 81 navires de chaque espèce sont armés de 696 canons. Le nombre des hommes enrôlés dans le service, y compris les apprentis, a été réduit à 8,500. Une augmentation de facilités dans les chantiers fait besoin et sera productive d'économie et de sûreté dans une éventualité de guerre. Une reconnaissance plus entière et plus systématique de l'Océan Pacifique du Nord est conseillée en vue de nos récentes acquisitions et de l'expansion de notre commerce et de l'extension des relations entre les États du Pacifique et l'Asie.

Le fonds des pensions navales qui consiste en la moitié des prises durant la guerre s'élève à 14 millions. Exception est prise à l'acte du 23 juillet dernier qui réduit l'intérêt sur le fonds prêté au gouvernement par le secrétaire à 3 pour cent au lieu de 6 qui a été originairement stipulé quand le placement fut fait. Un amendement de la loi des pensions est suggéré comme remède aux omissions et aux défauts dans les lois existantes.

Les dépenses de ce département pendant l'année fiscale ont été de 20,120,394 dollars et les estimations pour l'année prochaine s'élèvent à 20,993,414.

Le rapport du directeur général des Postes donne un plein exposé des opérations et de la situation du service postal. Le revenu postal ordinaire pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1868 a été de 16,292,600 dollars et les dépenses totales ont été de 22,730,592 dollars, donnant un excédant de dépenses de 6,437,992, déduction faite de la somme de 1,896,525 dollars, montant des allocations pour les steamers océaniques et autres services spéciaux. L'excédant des dépenses a été de $1,341,466. En usant d'une balance non dépensée de 3,800,000 dollars, la somme actuelle pour laquelle une allocation spéciale est requise pour faire face aux dépenses est de 741,466.

La cause qui a donné lieu à ce large excédant de dépenses a été la restauration du service dans les États naguère insurgés et la mise en opération du nouveau service établi par les actes du Congrès, qui s'est élevé dans les deux dernières années et demie à environ 48,700 milles, ce qui est supérieur d'un tiers au service total à la fin de la guerre. De nouvelles conventions postales avec la Grande Bretagne, l'Allemagne du Nord, la Belgique, la Hollande, la Suisse et l'Italie respectivement, ont été mises en vigueur. D'importantes améliorations en ont été le résultat. Des réductions de droits ont été faites et de plus grandes facilités de relations avec les pays d'Europe ont été obtenues.

Le coût du service de la malle transatlantique des États-Unis depuis le 1er janvier 1868 a été de beaucoup diminué par la mise en vigueur de ces nouvelles conventions, une réduction de plus de moitié ayant été effectuée depuis les nouveaux arrangements pour le service des steamers océaniques de la malle qui ont été appliqués à cette date, l'attention du Congrès est appelée sur les suggestions pratiques et les considérations faites dans son rapport par le directeur-général des postes.

Aucune question importante ne s'est présentée depuis l'année dernière, dans nos relations extérieures et cordiales avec les États de Costa Rica, Guatemala, Honduras, San Salvador, France, Autriche, Belgique, Suisse, Portugal, Hollande, Danemark, Suède et Norwège, Rome, Grèce, Turquie, Perse, Egypte, Libéria, Maroc, Tripoli, Tunis, Muscat, Siam, Bornéo et Madagascar. Des relations cordiales ont été maintenues avec les républiques Argentine et Orientale. Le vœu exprimé par le Congrès, que nos bons offices seraient pour être offerts à ces républiques et aussi au Brésil et au Paraguay, pour mettre fin à la guerre ruineuse qui règne depuis et l'expédition dans la vallée de la Plata, a été mis à exécution et tous les belligérants ont accueilli notre offre avec bienveillance. Néanmoins, cette importante négociation a été jusqu'à présent sans résultat.

Charles A. Washburne, ex-ministre des États-Unis au Paraguay, ayant donné sa démission, et étant désireux de revenir aux États-Unis, le contre-amiral commandant l'escadre du Sud Atlantique a reçu ordre d'envoyer un bâtiment de guerre à Assomption, capitale du Paraguay, pour y prendre M. Washburne et sa famille et les tirer d'une situation qui était représentée comme périlleuse par le fait que le Paraguay était en guerre. Le commandant brésilien des forces alliées d'invasion a refusé à notre bâtiment la permission de passer à travers les forces de blocus, et ce bâtiment est revenu à son ancrage habituel.

Des remontrances ayant été faites contre ce refus, il y a été fait droit, et le *Wasp* a reprisson route et a reçu M. Washburne et sa famille et les a conduits à un port de mer sûr et convenable. Pendant ce temps, le Président du Paraguay s'était dévoué contre le Président du Paraguay et l'ex-ministre des États-Unis, controversé qui, paraît-il, a pris sa cause dans le fait par ce dernier d'avoir donné asile à la légation à des conspirateurs du Paraguay. La question du droit de donner asile est toujours une question difficile et elle est couverte d'une question d'humanité.

Dans les États bien organisés et établis, les puissances étrangères refusent de l'accorder ou de l'exercer excepté pour des personnes appartenant au service diplomatique. D'un autre côté, toutes ces puissances insistent pour exercer le droit d'asile dans les États où le droit des gens n'est pas observé et respecté.

On dit que le président du Paraguay a opposé à la conduite de M. Washburne l'accusation injurieuse et invraisemblable d'une série peu profonde dans l'insurrection et d'une trahison. La correspondance, cependant, n'est pas encore parvenue aux États-Unis.

M. Washburne, à propos de cette controverse, représente que deux citoyens des États-Unis attachés à la légation ont été arbitrairement saisis à ses côtés quand il quittait la capitale du Paraguay et ont été jetés en prison et mis à la torture dans le but d'obtenir l'aveu de leur propre culpabilité et leur témoignage à l'appui des allégations du Président contre le ministre des États-Unis. M. McMahon, le nouveau ministre au Paraguay, ayant atteint La Plata a reçu ordre de se rendre sans délai à Assomption, et d'y faire une enquête sur l'affaire. Le contre-amiral, qui commande l'escadre de l'Atlantique du Sud a reçu ordre d'accompagner le ministre avec une force navale convenable et de soutenir les justes demandes que l'occasion peut rendre nécessaires, et de défendre les droits des citoyens dont il s'agit et de tous autres qui peuvent être exposés à des dangers sur le théâtre de la guerre.

A ces exceptions près, des relations amicales ont été maintenues entre les États Unis et le Brésil et le Paraguay. Nos relations, pendant l'année dernière, avec la Bolivie, le Pérou, l'Équateur, et le Chili sont devenues tout-à-fait amicales et cordiales. L'Espagne et les républiques du Pérou, de la Bolivie et de l'Équateur ont exprimé leur disposition à accepter la médiation des États-Unis pour terminer la guerre sur l'Océan Pacifique du Sud. Le Chili n'a pas encore pris une décision finale sur la question. En attendant la lutte est en fait épuisée puisqu'aucun acte d'hostilité n'a eu lieu par aucune des deux parties belligérantes depuis deux ans et que rien n'indique pour le présent, une reprise des hostilités.

La Grande-Bretagne et la France ont cordialement secondé notre proposition de médiation et je ne perds pas l'espoir qu'elle soit bientôt acceptée par toutes les parties belligérantes et qu'elle conduise au rétablissement de la paix et de relations amicales entre les républiques hispano-américaines du Pacifique et l'Espagne—résultat qui serait avantageux pour les belligérants et pour toutes les nations commerçantes.

Je soumets à l'examen du Congrès une correspondance qui montre que la république de Bolivie a établi le principe extrêmement libéral d'accorder la citoyenneté à tout citoyen des États-Unis ou de toute autre république américaine, à la seule condition de s'enregistrer volontairement. La correspondance ci-jointe est remplie de tristes comptes-rendus des ruines et des misères produites par de récents tremblements de terre d'une gravité inouie dans les républiques du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie. Les agents diplomatiques et les officiers de la marine des États-Unis qui étaient présents dans ces pays au moment de ces désastres ont donné aux victimes tous les secours qui étaient en leur pouvoir et ils ont été promptement remerciés d'une façon touchante par le Congrès du Pérou.

Un appel à la charité de nos concitoyens a été entendu et on y a répondu avec beaucoup de libéralité. A ce sujet, je soumets un appel qui a été fait par la république Suisse, dont le gouvernement et les institutions ont de la parenté avec les nôtres, en faveur de ses habitants, qui ont souffert d'une extrême détresse produite par de récentes inondations dévastatrices. Nos relations avec le Mexique, pendant l'année, ont été marquées par un accroissement de mutuelle confiance. Le gouvernement mexicain n'a pas encore agi sur les trois traités conclus ici pour établir les droits des citoyens naturalisés sur une base juste et libérale, pour régler les pouvoirs consulaires et pour régler des réclamations mutuelles.

Toutes les nations commerciales aussi bien que tous les amis des institutions républicaines ont occasion de regretter les fréquents désordres locaux qui surviennent dans quelques-uns des États constituants de Colombie. Rien n'est arrivé cependant pour affecter l'harmonie et l'amitié cordiale qui ont depuis plusieurs années existé entre cette jeune et vigoureuse république et la nôtre. Des négociations sont sur pied en vue de la construction d'un canal maritime par l'Isthme de Darien, sous les auspices des États-Unis. J'espère pouvoir soumettre les résultats de cette négociation au Sénat pendant sa présente session.

Le traité fort libéral qui a été conclu l'année dernière entre les États-Unis et le Nicaragua a été ratifié par cette dernière république. Costa Rica avec la sincérité d'un bon voisin sollicite un traité de réciprocité que je recommande à la considération du Congrès. La convention créée par traité entre les États-Unis et le Venezuela en juillet 1865 pour le règlement mutuel des réclamations a été tenue et les décisions ont été reçues au département d'État. Le gouvernement reconnu jusqu'ici des E-Unis de Venezuela a été renversé, un gouvernement provisoire ayant été établi sous des circonstances qui promettaient qu'il sera durable. Il a été finalement reconnu.

J'ai été forcé de demander des explications et des satisfactions pour les offenses nationales commises par le président d'Hayti. La situation politique et sociale de cette république et de St Domingo et de toutes les Indes occidentales excepté les îles espagnoles de Cuba et de Porto Rico a été saisie d'une profonde conviction pénible de la supériorité des institutions républicaines et un désir intense de les assurer. La tentative cependant d'établir la république dans ces lieux rencontre beaucoup d'obstacles dont la plupart peuvent être supposés le résultat d'une longue habitude de dépendance vis-à-vis des puissances monarchiques d'Europe.

Pendant que les États-Unis ont en toute occasion professé une répugnance décidée à voir l'établissement de monarchies nouvelles dans aucune partie de ce continent, nous avons fait trop peu de choses pour attacher à notre pays les communautés qui nous entourent ou pour leur prêter même un appui moral dans les efforts qu'elles font pour se donner des constitutions républicaines. Une politique large [illegible] d'une considération réfléchie n'est pas calculée pour opérer un changement sincère des principes libéraux et pour inspirer à ces communautés la méfiance contre un gouvernement militaire des États qui forment partie de notre union fédérale et pour les préserver ainsi contre les tentatives d'autres nations d'étendre arbitrairement sur elles un régime plus dur et plus tyrannique de son peuple un régime plus dur que les populations connaissent aux présentes limites.

L'acquisition de l'Alaska a été faite dans la vue d'étendre la juridiction nationale et les principes républicains sur le continent américain.

J'ai négocié l'année passée un traité avec le roi de Danemark pour l'acquisition des îles de St Thomas et St John, avec les meilleures conditions possibles et avec le consentement formel des habitants de ces îles. Ce traité est toujours soumis à la considération du Sénat. Une convention a été faite avec le Danemark, agrandissant le temps fixé pour la ratification finale du premier traité. Une politique nationale bien entendue semblerait sanctionner l'acquisition et l'incorporation dans notre Union fédérale de plusieurs communautés adjacentes, continentales et insulaires, aussitôt que cela pourra être fait pacifiquement, loyalement et sans aucune violation de justice nationale, de bonne foi ou d'honneur. La possession ou le contrôle étranger de ces communautés a jusqu'ici empêché l'extension et nui à l'influence des États-Unis.

Des républiques et une anarchie chronique, dans les pays seraient également nuisibles. Chacune de ces communautés, une fois fermement établie en république ou incorporée aux États-Unis, serait pour eux une nouvelle source de force et de puissance. Conformément aux administrations qui m'ont précédé, je n'ai, en nulle occasion, prêté appui à ces expéditions illicites organisées dans le pays dans le but de propager républicaine ou d'extension nationale ou d'agrandissement.

La nécessité, cependant, de réprimer de pareilles entreprises, indique clairement le devoir qui nous incombe d'adopter notre action législative aux nouvelles circonstances d'un déclin dans les pouvoirs et l'influence des puissances monarchiques d'Europe et de l'ascendant des principes républicains et des sympathies américaines aussi bien que des intérêts américains. Il ne peut s'écouler beaucoup de temps avant qu'il devienne nécessaire pour le gouvernement de prêter quelque assistance effective à la solution des problèmes politiques et sociaux qui sont continuellement mis devant le monde par les deux républiques de l'Ile de St-Domingue et qui se montrent maintenant plus distinctement qu'auparavant dans l'Ile de Cuba.

Le sujet est recommandé à votre considération avec d'autant plus d'instance que je suis sûr que le temps est arrivé où même un procédé si direct que la proposition pour l'annexion des deux Républiques de l'Ile St Domingue recevrait non seulement le consentement des populations intéressées mais donnerait encore satisfaction à toutes les nations étrangères.

Je suis persuadé sur la question d'étendre nos possessions, que nos politiques demeurent que notre système politique ne puisse être appliqué avec succès à une étendue plus grande que notre continent; mais, chez les Américains, il y a une conviction que le progrès du temps n'est qu'avec l'accroissement des facilités de communication entre les différentes parties du monde, les principes du gouvernement libre, tels qu'ils sont embrassés dans notre Constitution, s'ils sont fidèlement maintenus et appliqués seraient assez forts et assez larges pour comprendre dans leur sphère et leur influence toutes les nations civilisées de la terre.

J'appelle de nouveau respectueusement l'attention du Sénat et du Congrès sur le traité pour l'établissement d'une réciprocité commerciale avec le royaume hawaïen, conclu l'année dernière et qui a été ratifié par le gouvernement. L'attitude des États-Unis envers ces îles est très différente de celle qu'ils ont envers les Antilles. Le gouvernement et le peuple hawaïen savent que leurs institutions sont faibles et précaires, que les États-Unis, étant un proche voisin, se montreraient peu disposés à voir ces îles passer sous un contrôle étranger. Leur prospérité est continuellement troublée par l'attente et l'appréhension de mesures politiques hostiles de la part des États-Unis aussi bien que de celle des puissances étrangères.

Un traité de réciprocité, tout en ne diminuant pas matériellement les revenus des États-Unis, serait une garantie du bon vouloir et de la longanimité de toutes les nations jusqu'à ce que les populations des îles, demanderont elles-mêmes volontairement, et cela doit être dans peu de temps, leur admission dans l'Union.

L'empereur de Russie a accepté un traité négocié ici en janvier dernier, pour la sécurité des marques de commerce, dans l'intérêt des manufacturiers et du commerce. J'ai appelé son attention sur l'importance d'établir maintenant, pendant que cela paraît facile et profitable, une réglementation équitable, des pêcheries appartenant aux deux nations dans les eaux de l'océan Pacifique Nord.

Les deux traités entre les États-Unis et l'Italie pour le règlement des pouvoirs consulaires et pour l'extradition des criminels, négociés et signés pendant la dernière session du Congrès ont été ratifiés par le gouvernement italien. Une convention consulaire libérale qui a été négociée avec la Belgique sera soumise au Sénat. Le traité très important qui a été négocié entre les États-Unis et l'Allemagne du Nord et la Bavière au sujet des citoyens naturalisés a été dûment ratifié et échangé et des traités analogues ont été conclus avec les royaumes de Belgique et de Wurtemberg et avec les grands duchés de Bade et de Hesse Darmstadt.

J'espère pouvoir bientôt soumettre des conventions également satisfaisantes de même genre qui sont en voie de négociation avec les gouvernements d'Espagne et d'Italie et avec l'Empire Ottoman.

L'examen des réclamations contre les États-Unis par la compagnie de la Baie d'Hudson et par la compagnie Agricole du Puget Sound, par suite de certains droits possessoires dans l'État de l'Orégon et du territoire de Washington, allégués par ces compagnies en vertu des dispositions du traité des États-Unis et de la Grande Bretagne du 15 juin 1846, a été poursuivi avec diligence sous la direction de la commission internationale à laquelle elles avaient été confiées par une convention entre les deux gouvernements du 1er juillet 1863, et il sera, on le pense, terminé prochainement.

Aucun règlement pratique concernant le commerce et les pêcheries ne peut être fait par traité entre les États-Unis et la Grande Bretagne jusqu'à ce que le Congrès ait exprimé son opinion sur les principes impliqués.

Trois autres questions, cependant, restent à régler entre les États-Unis et la Grande Bretagne: Ce sont celle des droits mutuels des citoyens naturalisés, celle des limites impliquant le droit à l'Ile San Juan, sur la côte du Pacifique, et celle des réclamations mutuelles depuis l'année 1853 de citoyens et sujets des deux pays pour des dommages et déprédations commises sous l'autorité de leurs gouvernements respectifs.

Des négociations sur ces sujets sont pendantes et je ne suis pas sans espoir de pouvoir soumettre au Sénat, pendant la présente session, des protocoles de nature à mettre fin à ces anciennes controverses.

Nous ne sommes pas informés de la décision du gouvernement chinois sur le traité libéral et favorable qui a été récemment conclu avec son plénipotentiaire dans cette capitale. Le Japon reste le théâtre d'une guerre civile marquée par des incidents religieux et par des cruautés politiques particulières à cet empire.

L'Exécutif a jusqu'à présent maintenu une stricte neutralité entre les belligérants et il reconnaît avec plaisir qu'il a été franchement et complètement soutenu dans cette attitude par le concours et la coopération éclairée des autres puissances, parties au traité, savoir, la Grande Bretagne, la France, la Hollande, l'Allemagne du Nord et l'Italie.

L'Espagne ayant récemment subi une révolution caractérisée par une unanimité extraordinaire et par la préservation de l'ordre, le gouvernement provisoire établi à Madrid a été reconnu et les relations amicales qui avaient si longtemps et si heureusement existé entre les deux pays restent sans changement.

Je renouvelle la recommandation contenue dans ma communication au Congrès, en date du 18 juillet dernier, et dont copie est jointe à ce Message: que l'opinion du peuple soit consultée sur l'opportunité d'amender la Constitution fédérale de façon à ce qu'elle pourvoit:

1o Pour une élection du Président et du Vice Président par un vote direct du peuple au lieu d'avoir lieu par l'intermédiaire d'électeurs, et pour les déclarer non éligibles à une réélection pour un second terme.

2o Pour une désignation distincte de la personne qui remplira les devoirs de Président, dans le cas d'une vacance par la mort, la démission ou la révocation du Président ou du vice-président.

3o Pour l'élection des sénateurs de E-U directement par le peuple des divers États au lieu de l'élection par les Législatures.

4o Pour la limitation à une période d'années des termes de juges fédéraux.

Profondément convaincu de la nécessité de faire ces importants changements dans la Constitution, je les soumets respectueusement à la sage et prompte considération du Congrès.

Nous devrions autant que possible éloigner tout prétexte de violations de la loi organique en remédiant à ces imperfections comme le temps et l'expérience peuvent les développer en nous rappelant toujours, que la Constitution qui existe toujours, jusqu'à ce qu'elle soit changée par un acte explicite et authentique de tout le peuple, est obligatoire et sacrée pour tous.

Dans l'exécution d'un devoir qui m'est imposé par la Constitution j'ai communiqué au Congrès des informations sur l'état de l'Union et recommandé à la considération telles mesures qui m'ont paru nécessaires et convenables. Si elles sont mises à effet elles hâteront l'accomplissement de l'objet grand et bienfaisant pour lequel la Constitution fut faite et qui est de former une plus parfaite Union, établir la justice, assurer la paix domestique, pourvoir à une défense commune, favoriser le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté pour nous-mêmes et notre postérité.

Le Congrès est investi de tous les pouvoirs législatifs et sur lui repose la responsabilité de faire aussi bien des lois imprudentes et excessives que de négliger de combiner et d'adopter des mesures absolument demandées par les besoins du pays.

Espérons qu'avant l'expiration de nos termes respectifs de service, qui tirent promptement vers leur fin, une toute sage Providence guidera nos conseils de manière à renforcer et préserver l'Union fédérale, inspirera le respect de la Constitution, rendra la prospérité et le bonheur à tout notre peuple et propagera sur la terre la bienveillance envers tous les hommes.

ANDREW JOHNSON.

Washington, 9 décembre 1868.

Les Sonneurs de Cloche sont arrivés à l'Olympique.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq piastres*. Elles sont garanties pour 5 ans.

N'oubliez pas d'aller voir les Sonneurs de Cloche à l'Olympique.

Vol de grand chemin—Un nommé Henry Howard, a été arrêté mardi soir, par l'officier Jourdan, sous l'accusation, par Fernandez Arabo, de l'avoir renversé et de lui avoir volé $260 en circulation. Une partie de l'argent a été trouvée en sa possession.

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

### *Nouvelles Européennes.*

Madrid, 9 déc—Les insurgés républicains sont toujours sous les armes à Cadix; ils exigent de faire leur soumission au gouvernement au moyen d'une trêve.

### *Nouvelles de Washington.*

Washington, 9 décembre—Après la lecture de quelques paragraphes, le Sénat a refusé d'entendre le surplus du Message du Président. Il s'est occupé du bill de Sumner sur la Georgie. Après avoir prétendu que la Législature ne s'est pas conformée aux prescriptions des lois de reconstruction, en omettant d'exiger le serment prescrit, et qu'elle a fait des choses complètement injustifiables et qui exigent l'intervention du Congrès, le bill déclare que le gouvernement d'État existant n'est que provisoire, et est soumis, à tous égards, à l'autorité supérieure du Congrès qui peut l'abolir, le modifier ou le contrôler jusqu'à ce que la Législature se conforme à toutes les prescriptions des lois de reconstruction et adopte le 15me amendement et qu'elle se soumette à la condition fondamentale qu'aucun changement ne sera fait pour enfreindre le droit de suffrage d'aucune classe de citoyens.

Le bill ordonne que le gouverneur élu convoque l'assemblée à Atlanta en avril ou avant, en excluant tous ceux qui ne peuvent prêter le serment prescrit, à moins qu'ils ne soient relevés par le Congrès. Le gouverneur est aussi armé du pouvoir de suspendre ou de destituer tous fonctionnaires d'État ou municipal et d'en nommer d'autres à leur place. Enfin ordre est donné au Président de placer à la disposition du gouverneur les forces de l'armée et de la marine qui seront nécessaires pour préserver la vie, la propriété et la paix et la libre expression des opinions politiques.

Chambre—Contrairement à l'usage universel, la Chambre a déposé le message sur le bureau au lieu de le référer au comité général.

Washington, 9 décembre—Le comité de reconstruction a présenté un bill qui restitue leurs droits politiques à une vingtaine de personnes, la plupart Virginiens, comprenant M. Anderson, ancien propriétaire des usines de Tredegard.

### *Nouvelles diverses.*

Newberry, Caroline du Nord, 9 déc—La goëlette S. B. Nichols, allant de Nicaragua à New York, a été jetée à la côte à cinq milles à l'ouest de Portsmouth, Caroline du Nord, dans la nuit de vendredi. Personne n'a péri.

Raleigh, Caroline du Nord, 9 déc—A la séance de la Législature, aujourd'hui, le comité sur l'enquête des corruptions a été assermenté. Le Sénat discute les appropriations pour les chemins de fer.

La Cour de District est encore en session, et a à décider un grand nombre de procès.

Columbia, Caroline du Sud, 9—La Législature a nommé, aujourd'hui, R. B. Carpenter, (blanc) juge de la Cour de Circuit, et J. McKinley, (couleur) register d'une cour du comté de Charleston.

### *Marchés Américains.*

New-York, 9 déc—soir—Coton 1/8 c de hausse; ventes 4,000 balles; Mid. Up. 24 3/4 à 25, généralement à 25.

New York, 9—Les bonds du gouvernement sont actifs et fermes. Les 5-20 de 1862 sont à 11.

New York, 9—au soir—Argent plus ferme et plus actif à 6 à 7 0/0. Sterling plus ferme à 109 3/8 à 109 1/2. Or 135.

Mobile, 9 déc—Coton en demande. Ventes, 3000 balles. Clôture ferme de 22 3/4 à 23 le middling. Arrivé 780 balles. Expédié 71.

### *Nouvelles des rivières.*

Louisville, 4 décembre—Le temps est beau et froid. 40 degrés de Farenheit. L'Ohio monte: 8 pieds d'eau dans le chenal.

St Louis, 9 décembre—Le niveau du fleuve se maintient à la même hauteur: il y a beaucoup d'eau en amont et en aval.

Vicksburg, 9 déc—Sont passés, descendant le fleuve: l'Emma No 3, à 10 heures, hier soir; le Ben Johnson, ce matin, à 7 h., le Dexter, à 9 h.; et le Stratton, à 10 h. Remontant le fleuve: l'Agnès, ce matin, à 10 h., et le Legal Tender, à midi. Le fleuve monte lentement.

### *Nouvelles des Passes.*

Passe du Sud-Ouest, 9 déc., 6 h. du soir.—Le baromètre marque 30 10, vent, nord-est. Arrivés: steamer Gulf Stream, venant de New York, consigné à G. A. Fosdick & Co; navire Alliance, venant de Liverpool, le brick J. H. Kennedy, venant de la Havane. Point de départs. A l'ancre dans le fleuve: les deux nouveaux péruviens. En dehors de la barre: steamer Havana. Sur la Barre: steamer Fair Queen.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 9 déc—Le message du Président est publié, ce matin, dans les journaux de New York et de l'Ouest, malgré les précautions qu'on avait prises.

Washington, 9 déc.—*Chambre*—Il a été présenté un bill qui ordonne la soumission de la Constitution de la Virginie au peuple de la Virginie, le 7 janvier.

*Sénat.*—Un bill qui rend ses privilèges au juge Moses, de la Caroline du Sud, a été adopté.

Londres, 9 déc—D'Israeli a formellement livré les sceaux officiels.

Le *Times* félicite Gladstone sur la rapidité avec laquelle il a formé un cabinet.

Bismark a donné aux ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de France l'assurance qu'il avait confiance dans le maintien des bons rapports entre les puissances d'Europe.

Plymouth, Mass., 9 déc—Le Deacon Andrew a été déclaré coupable d'homicide et condamné à vingt ans de prison.

New York, 9 déc, midi—Actions fermes; argent facile à 6 pour cent; sterling, 109 5/8; or 135 5/8 5-20 de 62, 111; Car. du Nd., 65 5/8, dito nouveaux, 63 3/4. Virginie moins les coupons, 55, dito nouveaux, 57 1/2, Tennessee, moins les coupons, 68 1/4; nouveaux, même.

Butler et Washburne sont opposés à ce qu'il y ait une élection en Virginie, à moins qu'elle n'ait lieu qu'après le 4 mars.

New York, 9 déc., midi—Farine, en hausse de 5 à 10 c. Blé, hausse de 1 à 2 c. Maïs, sans variations. Porc, $25 50 à $26.

Lard "steam" ferme, baril, 15 1/4 à 15 3/4. Coton plus ferme; middling uplands, 24 1/2 à 24 3/4.

Liverpool, 8 déc., soir—Coton languissant. Midd. Upl. 10 3/4 à 10 7/8, Midd. Orl. à 11 à 11 1/8. Ventes, 8,000 balles.

Liverpool, 9 déc, midi—Coton plus ferme. Ventes, 10,000 balles. Bœuf. 105s.; blé 9s 6d.

Londres, 9 déc, midi—Consolidés, 92 3/8. Bonds 74 1/2. Sucre sur les lieux, calme; sur bâtiments, plus facile à 25s 9d à 26s.

Hâvre, 9 déc—Coton languissant sur les lieux et sur bâtiments; low middling sur bâtiments, 1. 20 1/2.

Liverpool, 9 déc., après-midi — Coton plus ferme, Middling Uplands 10 7/8, Orleans 11 1/8. Ventes 12,000 balles.

Londres, 9 déc, P. M. — Sucre calme, mais ferme.

Hâvre, 9 déc., après midi — Coton, sur les lieux, sans variations; sur bâtiments, 120.

Londres, 9 déc, après-midi — 92 3/8. Bonds fermes.

## CHRONIQUE LOCALE.

Le steamer Minnow.—Nous apprenons par le capitaine Née que le steamer Minnow, qui a brûlé lundi soir dans le fleuve, n'était nullement assuré. C'est par erreur que nous avons dit que la perte était couverte par les assurances; elle retombe tout entière sur les intéressés.

Le meurtre dans le char.—Des trois nègres arrêtés comme suspects de ce meurtre, l'un a été reconnu innocent; l'autre, August Brown dit qu'il connaît les faits et que le troisième nègre, nommé Samuel Smith, est le coupable. Ce dernier néanmoins n'a fait aucun aveu. Six hommes de police dont quatre à cheval, ont été mis en quête de témoignages.

Meurtre en mer.—Sam Thompson, matelot du navire américain St-James, a été jugé hier devant la Cour de District des États-Unis pour le meurtre d'un de ses camarades, commis par lui en mer, à bord du James White, à la Balise. Thompson a été trouvé coupable, mais avec recommandation à la clémence de la Cour.

Le bal du club Concordia—Nous étant rendu à l'invitation qui nous avait été adressée par les membres de ce club, nous nous sommes trouvé dans une salle magnifique de la rue Clio où le professeur Vegas tient son Académie de danse et qu'il appelle Salle Minerve. Nous y avons vu une réunion brillante de danseurs et de danseuses, nombre de femmes élégantes et beaucoup de goût dans l'arrangement de la salle. Nous avons été charmé de voir que l'*Abeille* ne manquait pas d'amis dans cette partie de la ville et nous remercions vivement les membres du club Concordia pour les politesses qu'ils nous ont faites.

Première Cour de District—Ed. William, nègre, a été trouvé coupable d'avoir volé un dinde.

Les voleurs de Chicago.—Les cinq hommes arrêtés comme voleurs, ayant commis diverses opérations industrielles dans l'État du Mississippi et sur la ligne du Chemin de fer de Jackson, ont été relâchés hier sur un writ d'habeas corpus demandé à la 7e Cour de District, par leur avocat A. A. Atocha.

Nègre centenaire.—Le coroner Roche a fait hier une enquête sur le corps d'un nègre mort à McDonoghville, à l'âge de 125 ans. Il appartenait à John McDonogh, quand il s'engagea pour la première fois dans le commerce des liqueurs.

Arrestation — Nombre de voleurs nouveaux venus, en cette ville, ont été arrêtés hier matin par la police. Ils représentent toutes les villes du continent. L'objet en vue est d'obtenir leur ressemblance afin qu'on puisse les reconnaître dans le cas où ils [illegible] à propos de sortir précipitamment de la ville.

Accusation de viol.—Hendrick Meyer a été arrêté hier, sur une accusation de viol prononcée par William Winckhausen qui allègue que le crime a été commis sur la personne de Barbara Lewis, âgée de 8 ans, dans la maison de M. Weber, près du cimetière des pompiers. L'enfant qu'a éprouvé de fortes lésions est en traitement à l'hôpital de Charité.

Vol.—Dans la soirée de mardi, un marchand de fruits au marché Dryades, qui était entré dans un café du coin pour boire un coup, s'en alla en laissant sur le comptoir son porte-monnaie contenant $90. Deux jeunes garçons qui jouaient au billard, ayant aperçu le portefeuille oublié, s'en emparèrent et disparurent. Ils ne sont pas encore arrêtés.

Autre vol.—La résidence de M. C. T. Lambeth, rue Howard No 100, a été visitée mardi soir par des voleurs qui ont emporté diverses choses ayant une valeur de $200. La fenêtre de devant avait été forcée et c'est par là que les voleurs sont entrés et sortis.



MARIÉ, le 5 décembre 1868 par le Révérend Père Duffo, à l'église de l'Immaculée Conception, Mr Co. W. HUNT à Mlle KATE KENNEDY, fille du juge T. H. Kennedy.—Tous deux de cette ville.—Pas de cartes.

Décédée hier matin, à 6 heures, Mlle Victorine CURCK, fille adoptive de feue Dame F. Boque. Les amis et connaissances des familles F. Coquet, H. St. Paul, Ch. Gottschalk et Dousse, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures.

Son corps est exposé chez M. F. Coquet, rue de l'Esplanade, un îlot après Broad.

Nlle-Orléans, 10 décembre 1868.

OR, ARGENT,
Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc.
AU BUREAU DE CHANGE DE
J. BRETTE,
6........RUE ST-CHARLES........6
PRÈS CANAL.
On paie aussi d'avance
AUX
Professeurs des Ecoles Publiques
LES SALAIRES
de Novembre et de Décembre.
Ouvert de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

Banque des Marchands.
Nlle-Orléans, 10 décembre 1868.
L'ELECTION annuelle de cinq Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No [illegible] de la rue du Camp, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. TH. J. [illegible], Caissier.
10 déc—t.1j

Bureau de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi, du Sud et de l'Ouest.
L E soussigné invite respectueusement tous les souscripteurs de cette Compagnie de venir payer leur [illegible] pour souscrire les actions pour lesquelles ils ont souscrit. Il annonce en même temps au public que le livre de souscription de cette Compagnie est ouvert au magasin de droguerie en gros de Marsandi & Bogel, No 60 de la rue des Magasins. Bureau, de midi à 3 heures de l'après-midi. JOHN PAUL BAKER, Agent.
10déc—3m

Loge Espérance No 10 A. O. G. F.
VENDREDI, 11 du courant, à 7 heures du soir, tenue générale, séance ordinaire de cette Loge. La plus grande ponctualité est requise de la part des officiers et des Membres: des affaires très importantes seront appelées devant la Loge, et il sera procédé à l'élection des Officiers, conformément aux règlements.
Par ordre du Vén. Grand A. L. TISSOT.
10 déc—2t ELIACIN LEVY, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1868.
UNE élection de douze Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 134 de la rue du Canal, le TROISIÈME LUNDI de décembre (21 du courant) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Wm. P. SIBBOTT, Secrétaire.
10 déc—1t

HEBERT & ESCOUSSE
59, RUE DE CHARTRES, 59,
(Coin Bienville.)
EN DÉBALLAGE
Dragées et Bonbons Divers.
CHOCOLATS
de
MASSON, GUÉRIN, BOUTRON et AUTRES.
Napolitain — Menier, Cigares, Cigarettes, Tabac à Fumer
Ainsi que Diverses Fantaisies.
Cartonnages,
POCHES RONDES ET CARRÉES
NÉCESSAIRES,
Boîtes à ouvrages, Papeteries,
Papeterie, etc. etc. etc.
LE TOUT
De Première Qualité et d'un
BON MARCHÉ
INCONTESTABLE:
10 déc—10,12,14,[illegible]—PP

Société Française
de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle à la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL.

Messieurs,
Le Conseil d'Administration [illegible] au temps de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de vous soumettre [illegible] rapport [illegible] général des affaires de la Société et des mutations survenues pendant l'année expirée aujourd'hui.

Comité des Finances.

| | |
|---|---|
| La balance en caisse au 24 novembre 1867 était de | $ 2,280 [illegible] |
| Le montant des recettes depuis cette époque, comprenant la cotisation, quêtes, admissions, etc., ont été de | $15,[illegible] |
| Formant un total de | $[illegible] |
| Nos dépenses pendant la même période, suivant compte à [illegible] | |
| Balance en caisse ce jour | $2,711 64 |

Dette de la Société.

La dette de la Société se résume aujourd'hui en 72 actions, soit à $10 chacune | $720 00

Actif de la Société.

Estimation des propriétés mobilières et immobilières appartenant à la société d'après inventaire fait le 15 novembre 1868, comprenant l'Asile et ses dépendances, les divers terrains [illegible] | $[illegible]
Lingerie, mobilier intérieur, médicaments et autres objets divers | $[illegible]
Total de l'actif | $[illegible]

Comité d'Admission.

Le 24 novembre 1867 la Société se composait de 1291 membres et compris les veuves de sociétaires. Les admissions cette année ont été de 161 membres.
Total | 1[illegible]

Nous avons perdu pendant l'année 1868:

| | | |
|---|---|---|
| Démissionnaires | [illegible] | |
| Rayés des contrôles | [illegible] | |
| Décédés—à l'Asile / à domicile | [illegible] | [illegible] |

La Société se compose aujourd'hui de 1239 membres

| | | |
|---|---|---|
| Classés comme suit: | Membres honoraires / fils de sociétaires / veuves de sociétaires / membres actifs | [illegible] |

Comité de Secours.

Ce comité a délivré pendant l'année 294 bons de secours, représentant la somme de | $1,470 00

Les rapports de messieurs les officiers de santé attachés à la Société se résument ainsi: M. le Dr J. TOUATRE a reçu à l'asile 228 sociétaires qui y ont été soignés et y ont séjourné 3960 journées. Il a de plus fait à domicile dans le 2e District, 1794 visites. M. le Dr J. MARINGER, chargé des 1er et 3e Districts, a fait 1791 visites. M. le Dr. BERJOT a fait pour le 4e District, 754 visites.

Nous terminons ce rapport, messieurs, avec la satisfaction du devoir rempli, avec la conviction d'avoir apporté à la gestion des affaires sociales tout le zèle qu'elles réclament, tout le dévoûment que la Société est en droit d'exiger de nous. [illegible] un beaucoup de ses membres, Gardiens de notre constitution, il nous a fallu quelques fois faire abnégation de nos sentiments de fraternité et faire taire nos sympathies, les tenant à l'exigence de nos règlements. Du reste, messieurs, votre élection du 29 novembre nous prouve que vous avez apprécié nos efforts.

Nous continuerons donc à administrer vos affaires avec toute notre aptitude, avec énergie et dans la voie de notre constitution, en faisant appel au chaleureux concours de ceux qui voudront nous aider à résoudre ce que nous nous proposons tous, la prospérité de la Société.
Par ordre du Président.
Le Secrétaire,
A. BARBIER.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.
Election du 29 novembre 1868.
ADMINISTRATION:
MM. J. GIROD, Président, rue Dumaine, N. 72.
J. TROTOT, Vice Président, rue Dryades, 129.
J. J. BONNAFFÉ, Trésorier, Levée, 47, 3e Dist.
Comité des Finances: MM. J. SCHWEITZER, rue Royale, 166. J. L. REVOL, rue de Chartres, 216.
Comité de Secours: J. LEBLANC, Vieille Levée, 285. J. HOUIDOBRE, en. Prom. Cor. et Tonti. E. B. LANABERE, en. Villeré et Orléans. E. MASQUERE, enc. Poydras et Ramp. J. BOUCHOUX, rue St-Pierre, No. 48.
Comité d'Admis'n: E. DANTY, Grande Halle St. No. 81. J. BLAIS, rue Jefferson, No. 28.
2e Collect., M. P. P. CHABERT, 354, rue de Chartres.
1er Secrétaire, M. A. BARBIER, rue Robertson, 362.
Médecins de la Société:
M. J. TOUATRE, rue Dumaine, No. 162.
M. J. MARINGER, rue Royale, No. 75.
M. A. BERJOT, rue Royale, No. 285.
Pharmaciens:
MM. CZARNOWSKY, rue Poydras 390.
POOLMAN, enc. Magazine et St-Andrew.
LEORIS N. enc. St-Philippe et Marais.
GAUDUZ E., enc. Conti et Bourgogne.
LLADO, enc. Dumaine et Chartres.
CATHALAT JUSTIN, enc. Villere et Ste-Anne.
A. SCHREINER, enc. Vieille-Levee et Hopital.
P. BARTHE, enc. Dauphine et Ursulines.
O. ROBIN, rue Royale, 49.
Dr. ESCOUBAS, enc. Dumaine et Roman.
L. CASTEL, enc. Dauphine et Bourbon.
F. CLAVEL, en. Orléans et Bourbon.
E. M. VOMEL, en. Bayou et Claiborne.
St-CYR-FOURCADE, enc. Bienville et Bord.
E. LAPLACE, enc. Champs-Elysées et V-Levée.
J. GOURDON, enc. Craps et Esplanade.
M. WEBER, 434, Royale, enc. Espagne 3e Dist.
Gardien de l'Asile. J. F. DUBARRY.
10 déc—3t

Marrons! Marrons!
30 boîtes MARRONS D'ITALIE,
premier choix.
A vendre par ANT. LANATA,
9 & 11 rue Jefferson,
10 déc—2t entre Chartres et Vieille Levée.

Avis.
ON demande des couturières au magasin à la Ville de Paris rue Bourbon, No 15.
10déc—3tPP

Eglise Evangélique Française,
Encoignure Goaquet et Liberty, au rez-de-chaussée.
SERVICE RELIGIEUX, chaque Dimanche à onze heures.
DIMANCHE, 13 DÉCEMBRE, Sermon de préparation à la Ste-Cène, qui sera administrée le Dimanche, 20 décembre.
9 déc—2t

Conclave Ionie No 11, S.'. W.'. M.'.
Les officiers et membres du Conclave Ionie No 11, sont notifiés qu'une séance spéciale aura lieu VENDREDI, 11 du courant, à 7 heures du soir, pour l'installation des officiers et affaires importantes pour le support au bal du 17 décembre. Les officiers du Grand Conclave sont priés de venir faire l'installation.
Par ordre du T. E. C.
M. A. CALONGNE.
E. A. Louis, Scribe. 9 déc—2t

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE LONDRES ET DE LANCASHIRE.
Centre Placement—Capital, $5,000,000 en or.
CETTE Compagnie émet des polices sur toute espèce de marchandises et de propriétés, aux taux courants.
POLICES EN OR.
R. O. MUSGROVE,
Agent général—Bureau, No. 64 de la rue Carondelet, coin Perdido. 6 déc—1m

DENTISTE.
Le Dr L. DUPERRON, dentiste, rue Bienville No 66, enseigne sur la rue Royale, fait toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques d'après les procédés les plus nouveaux, et à la satisfaction des personnes, aux prix les plus réduits et à la portée de tout le monde.
5 déc—6t PP

T. MOREAU.
Encoignure Royale et Toulouse,
Annonce respectueusement à ses clientèle et au public en général qu'il vient de terminer le DÉBALLAGE D'UN BEAU STOCK DE MARCHANDISES DE SAISON reçu par les derniers steamers.
GARNITURES, GARNITURES pour robes et manteaux, EFFILÉS et FRANGES, BRODERIES, LINGERIE, BIJOUTERIE, PARFUMERIES FINES, BONNETERIE, MERCERIE, &c., &c., &c.
L'OUVERTURE DE LA
GRANDE EXPOSITION
De Jouets d'enfants et d'Articles de Fantaisie pour Cadeaux des Fêtes de Noël et du Jour de l'An est fixée au MARDI 8 Décembre.
6déc—2f

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées
ELKIN & Co.,
168........Rue du Canal........168
En face Christ Church,
Reçoivent, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS FILS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendent aux plus bas prix du marché, au comptant.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama.
BOYD, JACKSON & Co., Directeurs,
AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES.
Tirage de la classe supplémentaire et à combinaisons, No. 525, 9 décembre 1868
| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 47 | 11 | 16 | 33 | 41 | 56 | 26 | 29 | 43 | 6,70 | [illegible] |
En foi de quoi, nous signons à Mobile, ce 9 déc 1868
R. H. SLOUGH, Jos. BESWELL, W. F. JOHNSON, Commissaires.
Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS, de l'Alabama, se font à Mobile, tous les jours à 6 heures, en présence du public, et le résultat est publié dans les journaux de Mobile et les autres feuilles officielles. Des listes de ces journaux, peuvent être consultées au bureau central, No. 15, Commercial Place.
DAVE C. JOHNSTON, Agent, No. 15, Commercial Place.

Jos. MARISTANY Jr,
Marchand de Liqueurs,
EN GROS,
39—Rue Tchoupitoulas—39
(Entre les rues Gravier et Natchez)
a constamment et offre au commerce,
Aux plus bas prix du marché,
UN GRAND ASSORTIMENT DE
Whiskeys Bourbon, Monongahela,
NON RECTIFIÉS ET RECTIFIÉS;
Eaux-de-Vie, Genièvres, Esprits,
ETC., ETC., ETC.
9 déc—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE — DECEMBRE—CLASSE —
Plan de Paliers.
[illegible]
Le soussigné [illegible] que l'ci ses bureaux [illegible]
C. T. HOWARD.
AVIS—[illegible]

Au Public.
JE certifie que j'ai acheté pour une Piastre, du Bureau C. Johnston, agent de la Société d'Association Mutuelle de l'Alabama, un billet de la classe No 12, du 7 décembre, contenant le 2e, le 8e et le 10e numéros (32—41—49) qui ont gagné $200, que j'ai reçu cette somme en plein, au bureau de M. Johnston, No. 15, Commercial Place.
Nlle-Orléans, 8 décembre 1868.
W. C. SORELL,
9 déc—3f No. 118 de la rue Tchoupitoulas.

Cadeaux de Noel.
J. LEVOIS
Vient de recevoir:
CHALES CACHEMIRE DE L'INDE,
CHALES CACHEMIRE DE LYON,
MANTEAUX FOURRURE,
SACS OPÉRA,
MANTELETS DE DEMOISELLES.
—ÉGALEMENT—
Un grand lot de
SOIERIES LES PLUS RICHES,
de l'année dernière,
à
$60 la robe.
Un beau cadeau de Noël.
SOIERIES CHANGEANTES,
à $2 la yarde et au-dessus.
J. LEVOIS,
Au coin des rues Canal et Bourbon.
6 déc—2f

C. L. CHAPOTEL,
ANGLE DES RUES
51....BIENVILLE ET BOURBON....51
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de stoves de la célèbre marque
BUCK BRILLIANT.
—Aussi—
STOVES DE CUISINE des meilleures marques du Nord et de l'Ouest.
STOVES DE SALON et d'APPARTEMENTS.
Aussi: Un grand assortiment de GRATES de toutes dimensions et pièces séparées, USTENSILES DE MÉNAGE, BATTERIES DE CUISINE, BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE et BAINS DE PIEDS de toutes grandeurs.
Aussi: Un grand assortiment de FERBLANTERIE et FER BATTU.
Les ordres de M. Chapotel se chargent de tous les travaux de commande et des réparations et les exécuteront dans les plus bref délai.
Les habitants des campagnes trouveront leur intérêt à visiter ses magasins avant d'aller acheter ailleurs.
29 oct—3 f p a jusq 31 déc—Dim Mar Jeudi

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.
D. LOPEZ
Encoignure Chartres et Conti.
Ayant repris la direction de son ancien établissement, j'ai l'honneur d'informer ses nombreux clients et le public qu'en raison de la durée des temps, j'ai établi ses prix de manière à DÉFIER TOUTE CONCURRENCE.
Grand assortiment de BONBONS FRANÇAIS à 75 cents la livre.
BONBONS et FRUITS CRISTALISÉS assortis, à des prix [illegible].
MARRONS GLACÉS, NOUGAT, BONBONS CHOCOLAT à la crème.
—Aussi—
Un magnifique choix de CARTONNAGES de luxe reçus par les derniers arrivages d'Europe.
CANDY en bâtons, à 25 cents la livre, en détail.
CHOCOLAT, à la livre, de toute qualité et de tous prix.
GROS ET DÉTAIL.
TERMES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE
☞ N'oubliez pas mon seul établissement encoignure Chartres et Conti.
6 déc—2f

A. DU QUESNAY,
LEÇONS DE PIANO,
DE CHANT, D'HARMONIE.
Sbre au 10 déc 1/2 1mj

Sirop pectoral balsamique
DE DUCONGÉ.
Son efficacité est admise depuis longtemps dans toutes les affections de la poitrine et des poumons, telles que: Rhumes, Toux invétérées, Asthme, Bronchite inflammation de la gorge, Crachement de sang, Coqueluche, et même dans la Consomption. Le goût en est agréable, et son usage n'exige aucun régime particulier.
Préparé et à vendre au laboratoire du propriétaire.
F. P. DUCONGÉ,
No 30 rue de Chartres.
Et aussi, par Louis Costé, E. Mestayer, Wheelock, Finley & Co., E. J. Hart & Co., Marsandi & Bogel, &c.
1er nov—mer/jeu, dim. 2 ms.

Aux Contribuables.
Bureau du percepteur des taxes d'Etat, Troisième District de la Nlle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1868.
JE préviens ceux des contribuables du Troisième district qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'Etat, que le vendredi, SAMEDI, 12 décembre, à la mise en vente des propriétés annoncées en leurs noms.
Ceux qui désirent éviter les saisies sont avertis de venir s'acquitter de suite à mon bureau.
O. C. BLANDIN,
percepteur des taxes d'Etat, Troisième District.
5déc—3f

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de
V. Durand & Rifflard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW YORK.
1 sept—6m—M J D—P.J

Changement de local.
E. PRIOLLAUD, horloger, établi depuis des années au No 1 de la rue Carondelet, vient de transporter son magasin au No 12 de la rue de Canal, entre les rues Bourbon et Royale.
28 nov—2m—Dim Mar J.D.

SUCCESSION DE F. F. DIETRICH.
LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations à la soussignée, et les personnes qui lui doivent sont requises de venir payer. Ses bureaux des affaires de la succession.
Dame veuve F. F. DIETRICH, administratrice, au coin des rues St Louis et Royale.
9déc—1j,15

Demande de cuisinière.
ON demande une cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. On exigera des recommandations. S'adresser au No 265 de la rue Prytanie.
9déc—2

Transfert de Domicile.
LE Docteur DUPAQUIER a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a transféré son domicile et son cabinet de consultations au No 121 de la rue Bourbon, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
15 nov—1m

A LOUER.
1o—Une MAISON basse, avec jardin, aussi petite chambre et Derbigny, à proximité, dans la rue Esplanade et de la rue Claiborne. Possession immédiate.
2o—Une MAISON basse, divisée à côté, rue Esplanade. Possession immédiate.
S'adresser chez M. Gubon, au coin des rues Esplanade et Derbigny.
4 nov—2f PP

CHARBON! CHARBON!
Charbon "Mount Carbon."
Provenant des mines de la rivière Big Muddy, dans l'Illinois.
A VENDRE, en grandes ou en petites quantités, aux plus bas prix.
Lisez le certificat suivant:
"Nous avons fait avec soin l'essai du charbon "Mount Carbon." Nous croyons que c'est, du meilleur charbon américain que se trouvent sur notre place, le meilleur pour les maisons."
Jno. K. Bell, Ben. Toledano, Dr. Ben. C. Holliday, Henry Thornhill, Martin Gordon, Jos. T. Tucker, J. B. Bienvenu, A. J. Beck, E. I. Kursheedt, M. Beaumont, M. Kursheedt, Chas. Robb, Price, Hine & Tupper, Lewis Wesley, Geo. Jonas, W. I. Hodgson, H. M. Hanson, et un grand nombre d'autres.
A VENDRE—Une petite quantité de charbon, pour moulins à maïs, plaqueries de coton, presses à coton, fonderies, etc., etc., à bon marché.
S'adresser à WALTER M. PHILLIPS, No 26 de la rue Carondelet.
6déc—1m—lerm PP

Pianos, Musique
ET
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46..........RUE ROYALE..........46.
IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufacturiers de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.)
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, GALES-BERG et VAUPEL, &c. &c.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour pianos, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c. &c.
Le tout offert à des prix excessivement réduits.
6nov—6m

A. BROUSSEAU & Co.,
17..........Rue de Chartres..........17
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco COUVERTURES de tables et de pianos, STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES d'ici commandé.
ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLÈCHES, GUIMPES et GLANDS; CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.
12 sept—1m—PP

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain
EST prête à recevoir et livrer le fret.
Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du nouveau dépôt à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 2, 4 et 6 heures du soir. Ils quitteront le Lac toutes les heures, alternativement, à partir de 5 heures du matin.
GEORGE PANDELY.
6oct—P.P— Surintendant.

Propositions.
LES HOTELIERS, RESTAURATEURS et AUTRES, sont invités à faire des propositions pour le souper, la barre, le vestiaire, dépôt des manteaux et chapeaux, et masques, ensemble ou séparément, pour le Bal qui sera donné par l'Association de St Stanislas Washington, au Odd Fellows' Hall, rue du Camp, le 25 janvier 1869.
Les propositions seront reçues jusqu'au 20 jours par W. I. Hodgson, secrétaire du comité, No 21, Commercial Place, où l'on pourra obtenir toute information à ce sujet.

LOUIS ZIMMERMANN,
MARCHAND-TAILLEUR
A TRANSFÉRÉ son magasin rue de Chartres 113 entre St-Louis et Conti.
M. Zimmermann espère que ses amis et le public lui continueront, dans son nouveau local, le bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'ici.

Leçons de Langue et de Piano.
UNE dame sachant le français, l'anglais et l'espagnol, et pouvant enseigner ces trois langues, ainsi que le piano, désirerait donner des leçons chez elle No 248, rue Bourgogne, ou à domicile. Ses prix sont très modérés.
24déc—6tPP

Volés.
VOLÉS à la consignation, le 3 août 1868, trois BILLETS à ordre tirés par MM. Gallet & Chevreux, à l'ordre de Sarah E. Andrews, (mais non endossés) chacun pour la somme de deux mille cinquante piastres, payables les septembre, le 1er octobre et le 1er novembre 1868 pour loyer. Le public est prévenu de ne pas les négocier, car le paiement en a été arrêté.
Nlle-Orléans, 5 décembre 1868.
SARAH E. ANDREWS.
8 déc—6f

Demande d'une Blanchisseuse.
ON demande une bonne BLANCHISSEUSE pour servir dans le Troisième District.
S'adresser à L. JARREAU, No 64, rue Carondelet.
24 nov—16f

Changement de domicile.
LE Dr. RANCÉ a transféré son domicile à la rue Dauphine No 136, entre Ste-Anne et St Pierre.
Il sera toujours au bureau de consultations chez le Dr Gaudet, rue de la Douane, Nos 167 et 160.
9nov—1m

A vendre,
Pour cause de retraite de ce genre de commerce—Une GROCERIE ayant un stock complet et un bail de deux ans. Le prix est raisonnable. Conditions, comptant.
S'adresser au No 264 de la rue de la Compagnie, coin Liberté.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 7 décembre 1868.
AVIS est donné que conformément à l'article cinq de la charte de cette Compagnie, l'élection de douze directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 28 décembre 1868, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
8 déc—te 28 déc

Grocerie à vendre, pour cause de départ.
A VENDRE—La Grocerie située à l'angle des rues St-Philippe et Tremé. La dite grocerie est très bien achalandée.
Les conditions seront avantageuses. On vendra aussi la BOUCHERIE attenante au dit magasin.
S'adresser sur les lieux.
5déc—6f

Dissolution de Société.
Nlle-Orléans 3 décembre 1868.
LA société SCHWARTZ & GUGENHEIM a été dissoute, par limitation de contrat, depuis le 5 de courant. M. Jos. Gugenheim ou M. Moses Schwartz s'occupera du recouvrement des sommes dues à la maison, à l'ancien local, Nos 163, 165 et 167 de la rue des Magasins, entre les rues Girod et Notre-Dame.
M. Jos. Gugenheim ou M. Moses Schwartz signera le nom de la maison en liquidation.
SCHWARTZ & GUGENHEIM.
W. Mc. ALLEN. 5déc—2f

LIQUIDATION DU MAGASIN
de Papier peint
ET D'ARTICLES DE PIETE &c.
162 et 165 rue Bourbon, près de l'Opéra.
VENTE à 20, 30 et 30 pour cent de RÉDUCTION, [illegible]: Toutes factures au dessous de $40, 20 p. cent de réduction, et au dessous de $40, 30 p. cent.